

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021 A 17 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du 19 janvier 2021
- Vote des comptes administratifs 2020
- Vote des taxes
- Approbation des comptes de gestion
- Vote des budgets primitifs
- Coupes affouagères 2021
- Proposition coupe ONF
- Programme ONF 2021
- Programme DFCI ONF
- Cotisation FSL
- Dissolution SIMRP
- Nomination correspondant défense
- Aménagement village
- Signalétique Valdoule
- Questions diverses

Le premier Avril deux mille vingt et un à 17 heures 00 s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AIMONIER Jean LUC, AUBEPART André, AUBERT Eveline, BERGER Françoise, BOURGEAUD Nathalie, CHARMET Brigitte, COMBE Liliane, COUSIN Marty, DEWILDE Claudine, LANGLOIS Noëlle, MAGNETTI Luc, TENOUX Camille, GIROUSSE Gilles, CHARMET Brigitte

Etaient absents ayant donné pouvoir :

**CALISSI – BARRAL Jonathan a donné procuration à Nathalie BOURGEAUD
TENOUX Camille a donné procuration à Eveline AUBERT
DEWILDE Claudine a donné procuration à Liliane COMBE**

Etaient absents et excusés :

**GIROUSSE Gilles
COUSIN Marty**

Assistait également : Corinne Tenoux.

- Validation du compte rendu du 19 janvier 2021

Le compte rendu du 19 janvier 2021 est validé à l'unanimité.

- Vote des comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs de la commune de Valdoule, du service eau et assainissement et de la ferme relais sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes administratifs reflètent la gestion des finances de la Commune. Pour 2020, il en ressort :

Pour le budget général :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	39 260,39			264 841,48	39 260,39	264 841,48
Opérations de l'exercice	170 379,62	126 417,15	211 649,00	380 686,52	382 028,62	507 103,67
TOTAUX	209 640,01	126 417,15	211 649,00	645 528,00	421 289,01	771 945,15
Résultats de clôture		-83 222,86		433 879,00	0,00	350 656,14
Restes à réaliser	98 279,00	65 265,00			98 279,00	65 265,00
TOTAUX CUMULES	307 919,01	191 682,15	211 649,00	645 528,00	519 568,01	837 210,15
RESULTATS DEFICITAIRES		-116 236,86		433 879,00		317 642,14

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement :

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021 A 17 H 00

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		15 908,21		23 663,93	0,00	39 572,14
Opérations de l'exercice	14 622,09	45 925,70	23 813,87	18 363,03	38 435,96	64 288,73
TOTAUX	14 622,09	61 833,91	23 813,87	42 026,96	38 435,96	103 860,87
Résultats de clôture		47 211,82		18 213,09	0,00	65 424,91
Restes à réaliser	155 125,00	100 565,00			155 125,00	100 565,00
TOTAUX CUMULES	169 747,09	162 398,91	23 813,87	42 026,96	193 560,96	204 425,87
RESULTATS DEFINITIFS		-7 348,18		18 213,09		10 864,91

Pour le budget de la ferme relais :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	1 010,80		1 015,81		2 026,61	0,00
Opérations de l'exercice	4 041,46		1 197,50	371,00	5 238,96	371,00
TOTAUX	5 052,26	0,00	2 213,31	371,00	7 265,57	371,00
Résultats de clôture		-5 052,26		-1 842,31	0,00	-6 894,57
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	5 052,26	0,00	2 213,31	371,00	7 265,57	371,00
RESULTATS DEFINITIFS		-5 052,26		-1 842,31		-6 894,57

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate l'exactitude des valeurs avec celle du compte de gestion
- Approuve le compte administratif 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître

Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 39 260.39 €
Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 264 841.48 €
Solde d'exécution au 31 décembre 2020

- Un déficit d'investissement de 43 962.47 €
- Un excédent de fonctionnement de 169 037.52 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 98 279.00 €
En recettes pour un montant de 65 265.00 €

Besoin net de la section d'investissement est estimé à 116 236.86 €

LE Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter

- Vote des taxes

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2021 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2021.

Il rappelle les taux d'imposition de 2020 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son augmentation ou pas.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les taux identiques à l'année dernière, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe Foncière (bâti) : 39.59% (dont 26.10% pour le taux départemental) soit 13.49 %
Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %

- Approbation des comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets de la Commune de Valdoule, du service de l'eau et l'assainissement et de la ferme relais de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune de Valdoule, du service de l'eau et l'assainissement et de la ferme relais de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021 A 17 H 00

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune de Valdoule, du service de l'eau et de l'assainissement et de la ferme relais de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, déclare :

Que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 de la Commune de Valdoule, du service de l'eau et de l'assainissement et de la ferme relais, par le receveur, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Vote des budgets primitifs

Les budgets primitifs de la commune de Valdoule, du service eau et assainissement et de la ferme relais sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Coupes affouagères 2021

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal, que lors de précédentes réunions, le principe de coupes affouagères avait été accepté pour un tarif de 42 euros le stère, livrable par lot de 12 stères. Pour ce qui était du transport, ce dernier était payable à raison de 80 euros directement au transporteur, soit à l'entreprise Bayle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce tarif de 42 euros le stère, livrable par lot de 12 stères. Un titre sera envoyé par la Mairie, sitôt la livraison effectuée.

- Proposition coupe ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ désapprouve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- ✓ approuve les reports des coupes de l'année 2022 présentés ci-après à une année postérieure

ETAT D'ASSIETTE :

Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m ³)	Vente (m ³)
VALDOULE - Bruis									
17.r	RE	150	2.16	Réglée	2022	2022			
16.r	RE	360	4.94	Réglée	2022	2022			
18.a	AMEL	210	3.00	Non réglée		2022			

- Programme ONF 2021

Le Maire fait part à son Conseil des programmes de travaux pour l'année 2021 dans les forêts communales de Valdoule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide que les travaux d'épareuse seront exécutés par l'employé communal.

- Programme DFCI ONF

Le Maire fait part à son Conseil de son entretien avec Mr Jean Marc Fortier, technicien ONF, au sujet de la pose de deux citernes DFCI sur la Commune avec accès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe

- Cotisation FSL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, une demande de participation pour la Commune de Valdoule au fonds de solidarité pour le logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide une participation de 90.00 euros au Fonds de solidarité pour le logement.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021 A 17 H 00

- Dissolution SIMRP

Le Maire expose à son Conseil Municipal que le syndicat intercommunal de Ribeyret, L'Epine, Montmorin, Bruis, Montclus pour la prise en charge de l'accompagnement dans le transport scolaire du regroupement pédagogique des écoles n'a plus d'activité depuis 2012, ni d'organe délibérant. Aussi, en accord avec la trésorerie, il y a lieu de procéder à sa dissolution.

Compte tenu de l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la dissolution du SIMRP, syndicat intercommunal de Ribeyret, L'Epine, Montmorin, Bruis, Montclus.

- Nomination correspondant défense

Le Maire fait part à son Conseil Municipal, qu'à la demande de la Préfecture, il y a lieu de nommer un correspondant défense.

Après un rapide tour de table, Jean Luc Aimonier propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la nomination de Jean Luc Aimonier en tant que correspondant défense.

- Aménagement village

Le Maire rappelle qu'il est indispensable de remettre en eau le lavoir de Montmorin (à côté la maison communale Lombard) et la fontaine de l'ancienne Mairie et présente le devis de SASU- DJTP 05 qui comprend deux options :

Première option : devis d'un montant de 5 400.00 € + 480.00 € (installation du chantier) soit 5 880.00 € HT

Deuxième option : devis d'un montant de 7 431.00 + 480.00 (installation du chantier) soit 7 911.00 € HT

Dans un deuxième temps, Monsieur Aubepart, adjoint, présente le devis de Aubépart TP, d'un montant de 10 005.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient et valide le devis de SASU- DJTP 05 d'un montant de 5 400.00 + 480.00 soit 5 880.00 € HT , autorise le Maire à faire effectuer les travaux le plus rapidement possible, et à en régler la facture sitôt les travaux exécutés.

Le Maire présente le devis Inoha d'un montant de 5 231.60 € HT pour la réalisation d'une barrière à l'église avec portillon double ventail, ainsi que la photo de la réalisation. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis à l'unanimité, en modifiant le système de fixation, autorise le Maire à passer la commande et à en régler la facture sitôt les travaux exécutés.

- Signalétique Valdoule

Le Maire rappelle le devis d'INOHA pour la signalétique de Valdoule d'un montant de 19 916.00 € HT. Il rappelle également la nouvelle maquette qui a tenu compte des propositions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis d'un montant de 19 916.00 € HT, autorise le Maire à passer la commande et à payer la facture par acompte, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- Questions diverses

Un rapide compte rendu de la réunion du 26 Mars 2021 sur le sentier botanique et l'aménagement du lac du col des tourettes est fait à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Maire propose de nommer un responsable administratif de la collectivité qui devra être en contact avec la secrétaire, et lui apporter son aide dans divers dossiers. Le Conseil Municipal décide de nommer Eveline AUBERT, responsable administrative de la Commune de Valdoule.

La séance est levée à 20 H 25 mn.